

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE DÉBOISEMENT



Notre-Dame-
de-l'Île-Perrot

IMPORTANT

Toute demande doit être accompagnée d'un plan de déboisement détaillé. Les arbres à conserver et à protéger doivent être clairement identifiés à l'emplacement des travaux à l'aide d'un ruban ou d'une autre méthode d'identification temporaire.

PARTIE 1 : EMPLACEMENT DES TRAVAUX DE DÉBOISEMENT

Numéro civique

Rue

Numéro cadastral (lot)

PARTIE 2 : IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

☐ Propriétaire ☐ Entrepreneur / Compagnie

Nom

Prénom

Exécutant des travaux

Téléphone (1)

Téléphone (2)

Courriel

PARTIE 3 : ARBRES À ABATTRE ET CONSERVER

Nbre d'arbres à abattre

Nbre d'arbres à conserver

☐ Les arbres à abattre et/ou à conserver sont identifiés sur le site.

☐ Un plan de déboisement est joint à cette demande.

PARTIE 4 : RAPPORT D'INSPECTION (à l'usage de la Ville)

Nbre d'arbres à abattre

Nbre d'arbres à conserver

Cour avant

Cours arrière/latérales

Notes :

Inspection effectuée le :

Par :

En personne ou par la poste :

Par courriel :

Par télécopieur :

1900, boul. Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, J7V 7P2

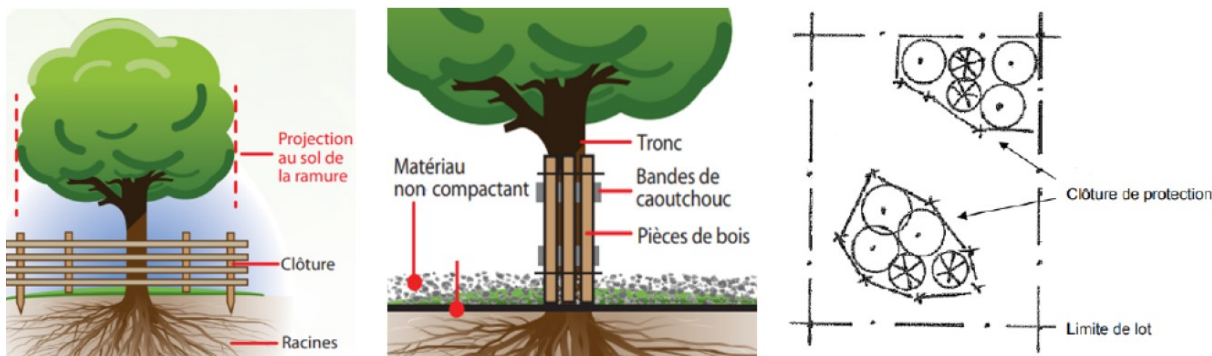
gestion@ndip.org

514 453-3477

PARTIE 5 : MESURE(S) DE PROTECTION REQUISE(S) POUR LES ARBRES À CONSERVER (à l'usage de la Ville)

- ☐ Ériger une clôture de protection au-delà de la superficie occupée par la zone critique des racines, au pourtour de chacun des arbres ou des groupes d'arbres à conserver.
- ☐ Installer un élément de protection sur le tronc du/des arbre(s) et une couche temporaire de matériaux non compactants qui couvre la zone critique des racines.
- ☐ Protéger ou élaguer les branches susceptibles d'être endommagées durant les travaux.
- ☐ Dans le cas de travaux de déblai ou de remblai, le niveau du sol doit être maintenu. Seul un remblai d'une épaisseur maximale de 20 cm est autorisé.
- ☐ Autre(s) :

EXEMPLES DE MESURES DE PROTECTION :



PARTIE 6 : CERTIFICAT D'AUTORISATION (à l'usage de la Ville)

Certificat valide jusqu'au :

- ☐ J'AUTORISE l'abattage de arbre(s) en date du - - → - -
- ☐ arbre(s) devra (devront) être conservé(s) et protégé(s).

Officier responsable :

JE M'ENGAGE à réaliser les travaux de déboisement conformément aux déclarations faites lors de la demande, aux conditions stipulées au certificat d'autorisation émis et aux règlements d'urbanisme en vigueur.

JE M'ENGAGE à mettre en place les mesures de protection (voir PARTIE 5) avant le début des travaux de construction et pour la durée des travaux.

JE COMPRENDS que les plans, devis et documents déjà approuvés ne peuvent pas être modifiés sans avoir obtenu un nouveau certificat d'autorisation.

JE COMPRENDS que le non-respect des conditions stipulées au certificat d'autorisation peut entraîner l'arrêt immédiat des travaux, et ce, tant que les correctifs nécessaires n'auront pas été apportés.

JE COMPRENDS qu'en cas de dommages à l'entrée de service (*bonhomme à eau*) ou à la pancarte *Zone de protection des arbres (ZPA)* durant les travaux, les coûts pour leur remplacement seront facturés au propriétaire ou directement déduit du dépôt associé au permis de construction.

Signature du requérant :

Date :

- -
JJ MM AAAA